



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Vote par procuration : 2

Nombre de conseillers votants : 10

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaient présents : GEOURJON André, GUILLAUMOND Roger, SABOT Jacky, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, GONNET Michel, FECHNER Gille, FARIZON Nicole (arrivée à 20h50)

Absents excusés : JOLY Marc (pouvoir à Jean-Bernard FERNANDEZ), MILHAU Nicolas (pouvoir à Bertrand ESCOFFIER)

Absent :

Secrétaire élu pour la session : Jacky SABOT

Question n° 1 : approbation du compte rendu du 26 février 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2025-008-02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU ASSAINISSEMENT 2024

Rapporteur André GEOURJON

➤ Présentation du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2024 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

32906 - EAU ASST LA VERSANNE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECEITES			
Prévisions budgétaires totales (a)	153 230,19	76 993,96	230 224,15
Titres de recette émis (b)	76 251,55	51 838,92	128 090,47
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	76 251,55	51 838,92	128 090,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	153 230,19	76 993,96	230 224,15
Mandats émis (f)	55 742,95	66 433,79	122 176,74
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	55 742,95	66 433,79	122 176,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 508,60		5 913,73
(h - d) Déficit		14 594,87	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32906 - EAU ASST LA VERSANNE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASST LA VERSANNE					
Investissement	48 978,64		20 508,60		69 487,24
Fonctionnement	-5 989,68		-14 594,87		-20 584,55
Sous-Total	42 988,96		5 913,73		48 902,69
TOTAL III	42 988,96		5 913,73		48 902,69
TOTAL I + II + III	42 988,96		5 913,73		48 902,69

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité des présents l'approbation du compte de gestion 2024 de l'eau et de l'assainissement

2025-09-02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2024

Rapporteur André GEOURJON

➤ Présentation du compte de gestion de la commune

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation

analogique à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2024 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC ANNONAY

ETABLISSEMENT : LA VERSANNE

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

32900 - LA VERSANNE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	882 158,05	368 410,20	1 250 568,25
Titres de recette émis (b)	76 430,62	301 245,71	377 676,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	76 430,62	301 245,71	377 676,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	882 158,05	368 410,20	1 250 568,25
Mandats émis (f)	218 581,63	279 854,69	498 436,32
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	218 581,63	279 854,69	498 436,32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		21 391,02	
(h - d) Déficit	142 151,01		120 759,99

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32900 - LA VERSANNE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	257 700,66		-142 151,01		115 549,65
Fonctionnement	67 063,20		21 391,02		88 454,22
TOTAL I	324 763,86		-120 759,99		204 003,87
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
32906-EAU ASST LA VERSANNE					
Investissement	48 978,64		20 508,60		69 487,24
Fonctionnement	-5 989,68		-14 594,87		-20 584,55
Sous-Total	42 988,96		5 913,73		48 902,69
TOTAL III	42 988,96		5 913,73		48 902,69
TOTAL I + II + III	367 752,82		-114 846,26		252 906,56

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité des présents l'approbation du compte de gestion 2024 de la commune

Monsieur le MAIRE sort de la salle. Mr Fernandez présente le compte administratif.

2025-010-03
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Jean Bernard FERNANDEZ

- Présentation du compte administratif de l'eau et de l'assainissement

Budget Eau Assainissement Compte Administratif 2024		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023	-5989.68	0
Opération réelles 2024	66433.79	51838.92
résultat de l'exercice 2024	-14594.87	
résultat cumulé de l'exercice 2024	-20584.55	
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2023		48978.64
Opération réelles 2024	55742.95	76251.55
résultat de l'exercice 2024		20508.60
Résultat cumulé de l'exercice 2024		69487.24
Résultats de clôture 2024		48902.69
Pour info restes à réaliser investissement sur 2025	0	0

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité des présents le compte administratif 2024 de l'eau et de l'assainissement

2025-011-03
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

Rapporteur Jean Bernard FERNANDEZ

- Présentation du compte administratif de la commune

Budget Commune Compte Administratif 2024		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023	0	67063.20
Opération réelles 2024	279854.69	301245.71
résultat de l'exercice 2024		21391.02
résultat cumulé de l'exercice 2024		88454.22
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2024		257700.66
Opération réelles 2024	218581.63	76430.62
résultat de l'exercice 2024	-142151.01	
Résultat cumulé de l'exercice 2024		115549.65
Résultats de clôture 2024		204003.87
Pour info restes à réaliser investissement sur 2025	608044.00	339860.00

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité des présents le compte administratif 2024 de la commune.

Mr le Maire revient dans la salle.

2025-012-04

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Mr André GEOURJON

EAU ASSAINISSEMENT

Collectivité LA VERSANNE 32906 EAU ASSAINISSEMENT 42220 LA VERSANNE	DELIBERATION du 26 mars 2025 Sur l'affectation du résultat 2024	Nombre de membres en exercice 10 Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés Votes Pour Contre
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur GEOURJON André après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	5 989,68			48 978,64	
Opérations de l'exercice	66 433,79	51 838,92	55 742,95	76 251,55	
Totaux	72 423,47	51 838,92	55 742,95	125 230,19	
Résultat de clôture	20 584,55			69 487,24	
Besoin de financement			(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
Excédent de financement			(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		
Restes à réaliser					← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser					
Excédent de financement des restes à réaliser					
Besoin total de financement					
Excédent Total de financement			69 487,24		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de					au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement					
Excédent de fonctionnement			20 584,55 €		(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
					(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

GEOURJON André,

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents l'affectation de résultat suivante sur le budget primitif eau assainissement 2025 :

- 69487,24€ au compte 001 en recettes d'investissement
- 20584,55€ au compte 002 en dépenses de fonctionnement

2025-013-04

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025 COMMUNE

Rapporteur Mr André GEOURJON
COMMUNE

Collectivité LA VERSANNE 32900 42220 LA VERSANNE	DELIBERATION du 26 mars 2025 Sur l'affectation du résultat 2024	Nombre de membres en exercice 10 Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés Votes Pour Contre
------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur GEOURJON ANDRE

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		67 063,20		257 700,66	
Opérations de l'exercice	279 854,69	301 245,71	218 581,63	76 430,62	
Totaux	279 854,69	368 308,91	218 581,63	334 131,28	
Résultat de clôture		88 454,22		115 549,65	
Besoin de financement					(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement					(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser			115 549,65 €		← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser					
Excédent de financement des restes à réaliser					
Besoin total de financement					
Excédent Total de financement			608 044,00	339 860,00	Euros
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de					
Déficit de fonctionnement					
Excédent de fonctionnement			268 184,00		
			152 634,35		Euros
			88 454,22 €		au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

GEOURJON ANDRE,

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents l'affectation de résultat suivante sur le budget primitif commune 2025 :

- 115549.65€ au compte 001 en recettes d'investissement
- 88454.22€ au compte 1068 en recettes d'investissement

2025-014-05
VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2025

Rapporteur Mr André GEOURJON

Le conseil municipal doit délibérer sur les taux concernant la fiscalité locale de la commune pour l'année 2024

Les taux de l'année 2023 étaient les suivants :

Taxe foncière bâtie : 29.11

Taxe foncière sur non bâti : 36.25

Taxe d'habitation : 6.96

Produit reçu en 2023 : 122630€

Sur proposition de Mr le Maire et de la commission finances, augmentation des taux de 2.95%

Taxe foncière sur non bâti : 29.97

Taxe foncière non bâtie : 37.32

Taxe habitation : 7.17

Produit attendu 2025 : 140000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à 8 voix pour et 2 abstentions l'augmentation des taux de fiscalités locales

Taxe foncière : 29.97

Taxe foncière sur non bâti : 37.32

Taxe habitation : 7.17

2025-015-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Mr André GEOURJON

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2025 de l'eau et de l'assainissement :

EAU/ASS 2025

EXPLOITATION				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	10 431.23	70 Produits des services du domaine et ventes	52 500.00
C 012	charges de personnel			
66	Charges financières	9 500.00	73 Impôts et taxes	0.00
L 014	Atténuations de produits	5 000.00	74 Dotations et participations	25 000.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00	75 Autres produits de gestion courante	0.00
			L 013 Atténuations de charges	
			76 Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	300.00	77 produits exceptionnels	1 000.00
68		0		
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	0.00		
L 001	Solde S.I. reporté	20 584.55	L 002 Résultats S.F. reportés	0.00
Total dépenses réelles		46 315.78	Total recettes réelles	
				78 500.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	0.00	O42 Op. ordre transfert entre sections	12 493.96
O42	Op. ordre transfert entre sections	44 678.18	O43 Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		Total recettes d'ordre	
Total dépenses d'ordre		44 678.18	12 493.96	
	Total dépenses réelles et d'ordre	90 993.96	Total des recettes réelles et d'ordre	90 993.96

INVESTISSEMENT				0.00	
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES		
1641	Emprunts en euro	11 000.00	10222 F.C. T.V.A.	0.00	
16878	Autres dettes	0.00	10223 TA	0.00	
165	dépôt et cautionnement		1068 Excédents fonctionnement capitalisés	0.00	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions	0.00	
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	1641 Emprunts en euro	0.00	
23	Immobilisations en cours	85 288.46			
20	SI dépenses imprévues	0.00			
	Total dépenses réelles	101 288.46	Total recettes réelles	0.00	
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE		
*040		0.00	021 Virement de la S.F.	0.00	
O40	Op. ordre transfert entre sections	12 493.96	024 Produits de cessions	0.00	
41	Op. ordre patrimoniales	0.00	O40 Op. ordre transfert entre sections	44 295.18	
	Total dépenses d'ordre	12 493.96	O41 Op. ordre patrimoniales	0.00	
	Total dépenses réelles et d'ordre	113 782.42	Total recettes d'ordre	44 295.18	
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 001 Solde S.I. reporté	69 487.24	
	Restes à réaliser N-1	0.00		Restes à réaliser N-1	0.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	113 782.42	Total recettes d'investissement cumulées	113 782.42	
	TOTAL GÉNÉRAL	204 776.38	TOTAL GÉNÉRAL	204 776.38	

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2025 de l'eau et de l'assainissement

2025-016-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Rapporteur Mr André GEOURJON

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2025 de la commune

COMMUNE 2025

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	113 229.11	70 Produits des services du domaine et vent	9 200.00
C 012	charges de personnel	77 830.00		
63512	taxe fonciere	3 100.00		
66	Charges financières	10 200.00	73 Impôts et taxes	161 040.00
L 014	Atténuations de produits		74 Dotations et participations	87 665.00
65	Autres charges de gestion courante	67 929.43	75 Autres produits de gestion courante	14 500.00
67	Charges exceptionnelles	70.00	L 013 Atténuations de charges	6 000.00
			76 Produits financiers	
			77 produits exceptionnels	2 000.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	0.00		
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002 Résultats S.F. reportés	0.00
	Total dépenses réelles	272 358.54	Total recettes réelles	280 405.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	0.00		
O42	Op. ordre transfert entre sections	8 046.46	O42 Op. ordre transfert entre sections	
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43 Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	8 046.46	Total recettes d'ordre	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	280 405.00	Total des recettes réelles et d'ordre	280 405.00

INVESTISSEMENT

0.00

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
1641	Emprunts en euro	17 765.44	10222	F.C. T.V.A.
16878	Autres dettes	0.00	10223	TA
165	dépôt et cautionnement	0.00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions
2041	Subvention d'équipement aux organismes p	4 000.00	1641	Emprunts en euro
21	Immobilisations corporelles	35 000.00	165	dépôt et cautionnement
23	Immobilisations en cours	60 500.00		
261	Titres et participations	0.00		
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	0.00		
Total dépenses réelles		117 265.44	Total recettes réelles	
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
'040			021	Virement de la S.F.
O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00	024	Produits de cessions
			040	Op. ordre transfert entre sections
			041	Op. ordre patrimoniales
Total dépenses d'ordre		0.00	Total recettes d'ordre	
Total dépenses réelles et d'ordre		117 265.44	Total recettes réelles et d'ordre	
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 001	Solde S.I. reporté
	Restes à réaliser N-1	608 044.00		Restes à réaliser N-1
Total dépenses d'investissement cumulées		725 309.44	Total recettes d'investissement cumulées	
TOTAL GÉNÉRAL		1 005 714.44	TOTAL GÉNÉRAL	

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2025 de la commune

Question n°7 : Révision allégée du PLU

Rapporteur Mr le Maire

Une réunion est organisée le 22 avril 2025 avec le secrétaire général de la Préfecture et les services concernés pour évoquer le dossier de la révision allégée du PLU.

Question n°8 : Validation du plan de déneigement

Rapporteur Mr le Maire

Nous avons 2 ou 3 corrections à apporter au plan présenté lors du dernier conseil. Au Verniol, le déneigement est bien effectué jusqu'à la maison Heyraud.

Nous proposons à chaque élu de faire remonter les informations qu'il a sa connaissance concernant le déneigement de la commune afin que le tableau et le plan de déneigement soit le plus précis possible.

Le plan de déneigement sera donc validé ultérieurement.

Question n°9 : Electrification du gîte L'Ecole

Rapporteur Mr le Maire

Les travaux du gîte avancent bien, les fenêtres ont été posées.

Concernant l'électrification du gîte, les coffrets vont être posés à l'angle du mur.

Nous avons relancé une nouvelle fois l'association Les Sources des Préaux pour avoir des informations concernant l'alimentation électrique de la station de traitement qui va être installée. Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant.

Une réunion est prévue mardi 1^{er} avril pour voir avec les entreprises qui vont intervenir pour mettre en place un plan de circulation et de stationnement pendant les travaux d'électrification.

L'enfouissement va être traité partiellement car 2 propriétaires du hameau ont refusé de signer les autorisations. Les travaux d'enfouissement prévus ont donc été bloqués. Pour information, le report de ces travaux a entraîné un surcoût car la participation des communes pour les travaux du SIEL a été relevée à partir de 2025.

Question n°10 : ASA Les Sources des Préaux, installation d'une unité de traitement

Rapporteur Mr le Maire

Sur l'arrêté préfectoral, il y avait une erreur sur le numéro de parcelle d'implantation de la station de traitement. Nous avons donc demandé à l'ASA les Préaux et à l'ARS de modifier cet arrêté pour indiquer les bons numéros de parcelles. Dans un premier temps, l'arrêté devait être modifié et nous devions délibérer ensuite pour la convention pour la mise en place de la station. Après un dernier contact, la semaine dernière, nous devons finalement délibérer en premier et l'arrêté sera modifié ensuite. Nous allons donc établir un projet de

convention que nous soumettrons à l'association Les Sources des Préaux. Une fois la convention validée par les deux parties, nous la présenterons au conseil municipal pour validation.
L'entreprise chargée de la mise en place de la station pour le gîte va établir un plan d'aménagement pour l'installation des 2 stations.

Rapports des commissions et EPCI

Commission cimetière : nous avons rencontré une entreprise pour un projet de columbarium dans le cimetière communal. Cet aménagement représente un coût que la commune ne peut pas prendre en charge pour l'instant. Nous allons donc lancer une consultation auprès de la population pour savoir si des administrés pourraient être intéressés par ce dispositif. Vous pouvez vous faire connaître en mairie si vous le souhaitez.

Communauté de Communes : Une nouvelle taxe a été votée et sera effective à partir de 2026 (taxe GEMAPI : taxe sur l'eau). Concernant le transfert de compétence eau assainissement, nous n'avons pas plus d'information pour l'instant. Une réunion devrait être organisée.

SICTOM ; inauguration du site de compostage partagé au carrefour de St Didier au bourg le samedi 5 avril 2025 à 10h30. Le SICTOM proposera une animation - formations sur le compostage avec une distribution de bio seau pour les personnes présentes.

PARC DU PILAT : l'enquête publique sur la révision de la charte est en cours jusqu'au 12 avril.

AG TU JOUES : Cette association fonctionne bien. Les séances sur la Versanne ont réuni 80 personnes soit une moyenne de 11 personnes par séance. Le bilan financier est correct mais il risque de devenir plus difficile car la MSA diminue sa participation, jusqu'à disparaître complètement en 2026.

CULTURE ET SOCIAL: Contrat territoire et lecture publique. 8 bibliothèques qui fonctionnent très bien avec beaucoup de bénévoles (sauf à Bourg-Argental). Il y a un essoufflement des responsables car la charge est très lourde. La bibliothèque de la Versanne fonctionne très bien, avec une bonne équipe, et beaucoup d'animations.

QUESTIONS DIVERSES

Dossier aménagement du bourg : nous allons relancer l'avocat.

Remblai sous le cimetière : nous allons faire établir un constat d'huissier pour poursuivre la procédure de mise en demeure.

Aménagement carrefour du chemin rural de Cerviat avec la VC aux Préaux : l'entreprise Juthier demande un aménagement du carrefour pour faciliter les manœuvres des grumiers gênés par la présence d'une ligne électrique. La Communauté de Communes, consultée, n'a pas émis d'objection. Les élus ont rencontré sur le terrain les 3 propriétaires riverains concernés. Le CM est favorable sous réserve de conserver l'emprise du chemin rural existant et de ne pas l'entraver car il a un usage de desserte d'habitation entre autres. Les murets en pierre, propriété communale, souhaitent être conservés par la mairie ou remplacés en contrepartie. A noter que cet espace pourra aussi servir d'aire de retournement.

Demande d'accès à une voie communale : sur la voie communale qui relie la RD1082 au hameau de La Biousse, au niveau des Mounières, le propriétaire de la parcelle A128 demande un accès à la route. La commune est favorable car il est considéré comme un accessoire du droit de propriété pour cette parcelle qui ne bénéficie pas d'accès facile. L'aménagement ne devra pas fragiliser la structure de la voie communale. Les frais seront entièrement à la charge de ce propriétaire.

Déchets inertes : la commune a été une nouvelle fois informée par courrier de la part de Gilles Oriol de nuisances visuelles en raison de déchets aux Mounières avec reproches envers le maire « *qui répond a aucun courrier, refuse les accusés de réception* » Ces écrits sont à la disposition des élus. Une copie a été adressée par le pétitionnaire au contrôle de légalité de la préfecture, DDPP-SPA, DREAL, Défenses des Droits, FNE. En réponse aux différents services et organismes destinataires du courrier, le maire indique qu'il s'agit de déchets inertes qui résultent des travaux du bâtiment situé à proximité et reconstruction de l'accotement de la chaussée pas encore achevée en totalité suite à l'effondrement de février 2022. Pour ce qui concerne la terre, elle provient du fossé de la route de La Biousse, encombré depuis les inondations du 17 octobre et nettoyé pour éviter que l'eau inonde la route.

Bâtiment agricole sinistré : l'entreprise BETF a entrepris le nettoyage du site. Après une journée d'intervention elle a informé par courrier le maire de son retrait en raison de l'interpellation du voisinage qui ne lui permettait pas de travailler dans de bonnes conditions. La mairie a transmis le courrier à sa hiérarchie en raison du niveau de difficulté de cette affaire qui est hors cadre de la Police du Maire. A titre indicatif, l'association Echo des Renards c'est rendu sur le sinistre au début des travaux de remise en état pour interroger le personnel et a jugé qu'elle ne prenait pas de précaution, puis dans la même journée a demandé au maire de vérifier si elle était qualifiée pour ces travaux de désamiantage *QUALIBAT, AFNOR ou GLOBAL, mais aussi demander les certifications.*

Défenseur des Droits : le défenseur des droits questionne une nouvelle fois le maire et son Conseil Municipal pour apporter des réponses aux demandes de Gilles Oriol. **Voici les sujets :**

Chemin de Perrine, il manque un poteau télécom et le maire est inactif ;

Le Pré aux Alpagas, refus de construction à un agriculteur ;

Chemin de Brenade, le CM refuse la pose d'un panneau sens interdit ;

Ferme des Pommeaux Blancs, création d'un caniveau qui se déverse chez un voisin ;

Amis de Saint-Didier, refus de louer la salle EPA.

Pour tous ces points la mairie apporte une réponse au Défenseur des Droits Me VERILHAC.

Le chemin de Perrine a été aménagé et la mairie n'est pas compétente pour poser un poteau télécom ;

Le dossier Pré des alpagas est au Tribunal Administratif (voir cpte rendu précédent cm) ;

La signalisation du chemin de Brenade est gérée avec le département et deux panneaux seront posés ;

Nous avons rencontré il y a une semaine la gérante de la Ferme des Pommeaux Blancs pour l'aider dans son projet de développement elle n'a pas fait part de ce problème de caniveau ;

L'association Amis de St-Didier a demandé la salle EPA et nous avons répondu que nous souhaitions les rencontrer, nous n'avons pas eu de réponse.

Petits Chemins oubliés : avec l'arrivée du printemps les travaux de bénévoles vont reprendre mardi 1^{er} avril, RDV 14H30 au CTM (sous le cimetière).

Fait à La Versanne, le 27 mars 2025

Le Maire, André Geourjon



APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GEOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	Excusé pourvoit à Jean Bernard FERNANDEZ
MILHAU Nicolas	Excusé pourvoit à Bertrand Escoffier

